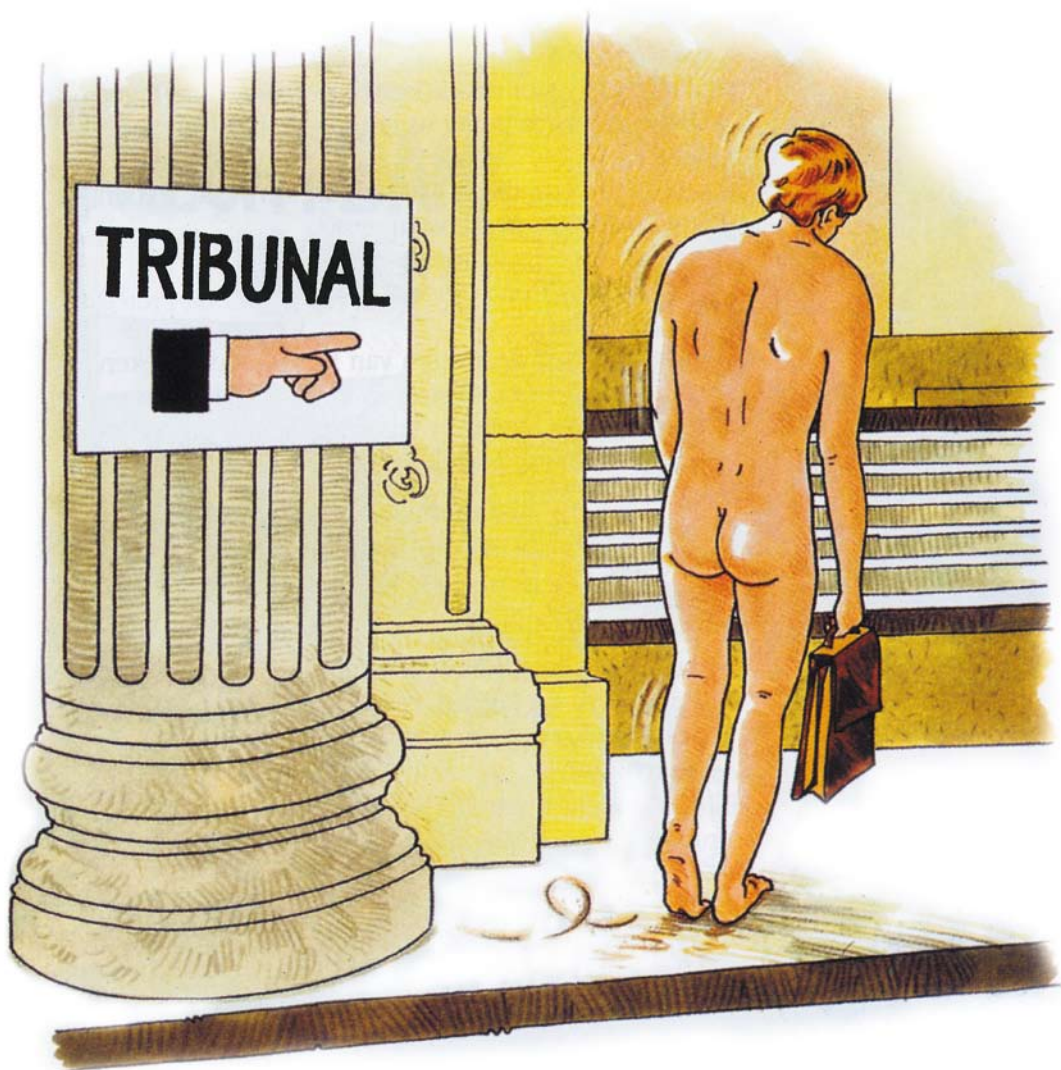


# VOUS AVEZ DES DROITS



# LA D.A.S. LES

## Quel que soit le litige, la D.A.S. met la justice à la portée de tous !

Vous avez des droits ... et vous les abandonnez par crainte du coût de l'action, des tracas, ou ne sachant pas à qui vous adresser.

Défendre ses droits coûte très cher : avocat, expert, huissier, frais de justice, etc.

Pour quelques cents par jour, l'assurance Protection Juridique D.A.S. met la justice à votre portée.

Dans un premier temps, les juristes spécialisés de la D.A.S. examinent votre dossier et mettent tout en œuvre pour obtenir un bon règlement amiable.

Si une procédure devant un tribunal s'avère nécessaire, la D.A.S. paie tous les frais et honoraires de votre avocat ainsi que les frais de justice.

Dans tous les domaines du droit :

- *social*
- *consommateur*
- *propriétaire - locataire*
- *droit administratif et droit fiscal*
- *droit des personnes et de la famille*
- *droit des successions, donations et testaments*
- *véhicule*

Quel que soit le litige, la D.A.S. se bat obstinément pour obtenir le meilleur résultat.



*Avec la D.A.S., gardez toujours  
la tête hors de l'eau*

# DÉFEND.



# litige

1

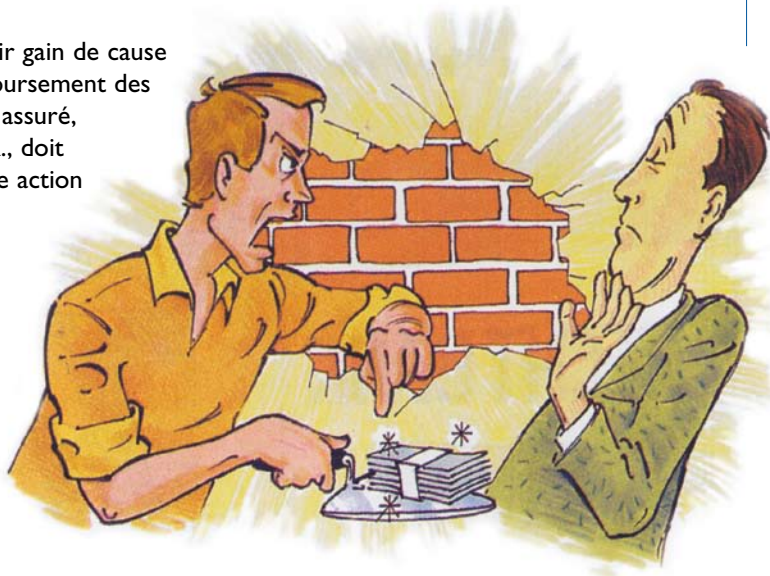
## Recours civil

La rupture d'une canalisation de chauffage dans le bâtiment voisin provoque l'humidification et la dégradation d'un mur de l'habitation de notre assuré, Monsieur R.

Une réparation (nouveau plafonnage et nouvelle peinture) s'avère nécessaire. Celle-ci s'élève à 1.189,89 €.

Le propriétaire de l'immeuble voisin refuse toute indemnisation.

Pour obtenir gain de cause et le remboursement des frais, notre assuré, Monsieur R., doit intenter une action en justice.



**Pour défendre Monsieur R., la D.A.S. a payé énormément par rapport à la valeur du litige :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais d'expertise	550,00 €
Frais d'assignation	167,00 €
Frais et honoraires d'avocat	1.040,49 €
<b>Total</b>	<b>2.007,49 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple de recours civil parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.**



Pendant que Madame Jeanine D. se repose quelques jours aux sports d'hiver, la neige se met à tomber sur Arlon.

Absente de son domicile, il lui est impossible de débarrasser son trottoir de la couche de neige qui s'est accumulée au fil des jours et a fini par geler. Un passant quelque peu maladroit glisse, tombe et se fracture le péroné.

Notre assurée, Madame Jeanine D., est assignée devant le tribunal pour coups et blessures involontaires ainsi que pour avoir enfreint le règlement communal qui prescrit l'entretien obligatoire des trottoirs.

Elle risque de 8 jours à six mois d'emprisonnement. Grâce à une excellente plaidoirie de l'avocat désigné par Madame D. qui a fait valoir son incapacité à nettoyer le trottoir durant son absence, notre assurée ne fut condamnée qu'à l'amende minimale de 26,00 € x 5,5 = 143,00 €.



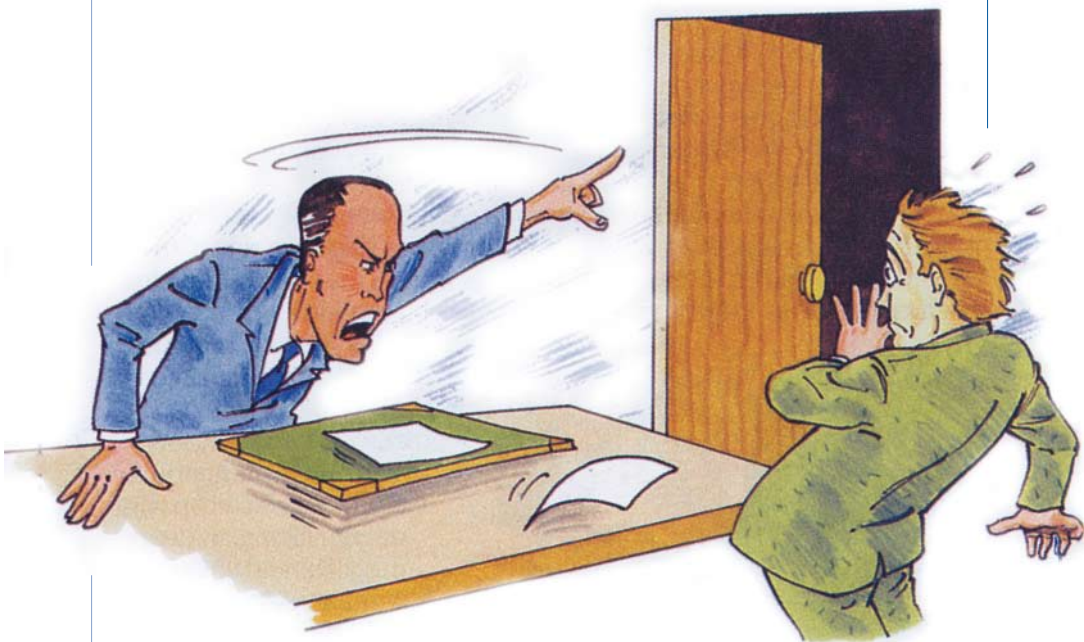
**Pour défendre Madame D., la D.A.S. a payé :**

Frais de gestion interne	150,00 €
Frais et honoraires d'avocat	1.865,36 €
Frais de justice	115,36 €
<b>Total</b>	<b>2.130,72 €</b>

**Ceci est un exemple quotidien de défense pénale assumé par la D.A.S. en faveur de ses assurés.**

Monsieur Jacques P. (48 ans, 4,5 années de service, 2.800,00 €/mois) s'est vu résilier son contrat d'emploi avec un préavis de 3 mois.

L'avocat, librement choisi par monsieur P., a obtenu une indemnité équivalente à 7 mois de traitement.



**Pour défendre Monsieur P., la D.A.S. a payé énormément:**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires d'avocat	8.250,00 €
<b>Total</b>	<b>8.500,00 €</b>

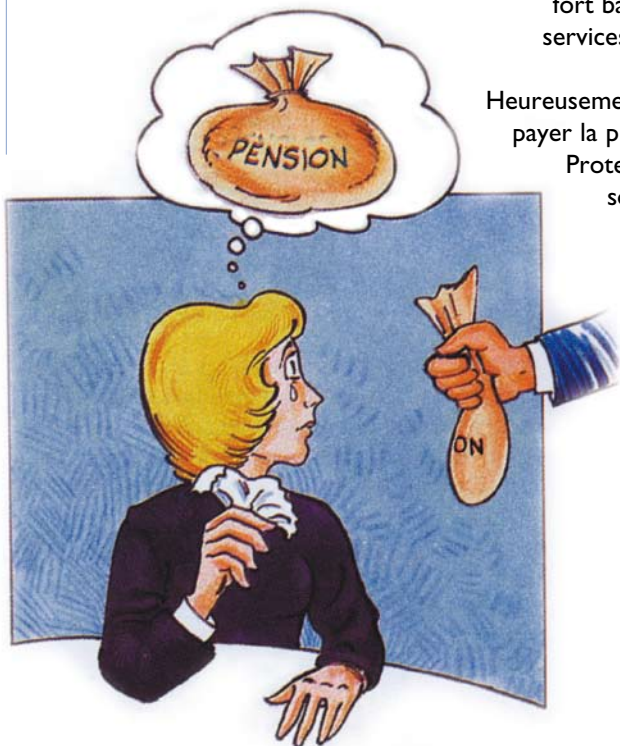
**Ceci n'est qu'un exemple de droit social parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.**

Madame H. (42 ans) perd subitement son mari.

Celui-ci étant employé, elle introduit une demande de pension de survie auprès de l'O.N.P.

Elle estime le montant accordé fort bas et demande l'avis des services juridiques de la D.A.S.

Heureusement, elle avait continué à payer la prime de la police D.A.S. Protection Juridique Conflits souscrite par son époux.



*La D.A.S. a examiné son cas avec une attention toute particulière. À la suite d'un important échange de courriers avec l'office en question, Madame H. a finalement eu le bonheur de voir le calcul de sa pension réajusté en sa faveur ... et même avec effet rétroactif.*

Frais de gestion interne

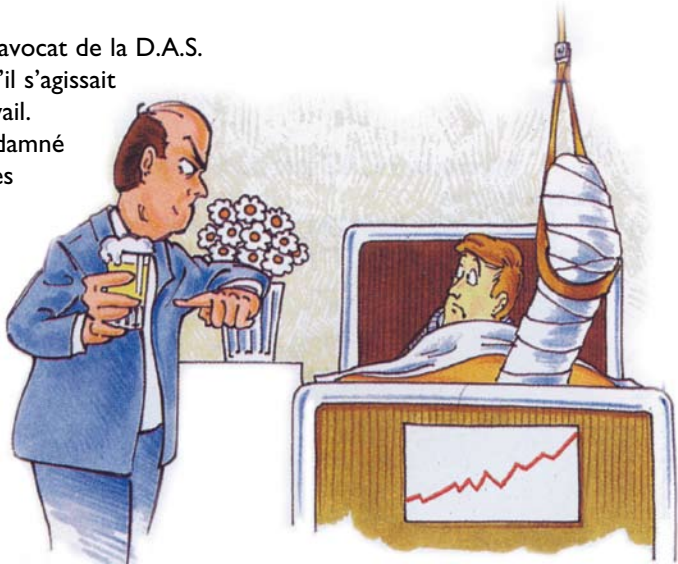
**440,00 €**

*Ceci n'est qu'un exemple de droit social parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.*

Notre assuré Monsieur A. va prendre un verre (ou plutôt quelques verres) avec ses collègues, à la sortie de l'usine, avant de rentrer à son domicile. Malheureusement, sur le chemin du retour, il cause un accident dans lequel il est grièvement blessé.

Résultat : 7 mois d'incapacité de travail et une incapacité permanente de 12 %. L'assureur de l'employeur refuse d'intervenir prétextant qu'après l'arrêt au café, il ne s'agit plus d'un accident sur le chemin du travail. La D.A.S. a transmis son dossier à un avocat (Monsieur A. n'en connaissait pas) pour assigner la compagnie d'assurances devant le Tribunal du travail.

Une habile plaidoirie de l'avocat de la D.A.S. a convaincu le tribunal qu'il s'agissait bien d'un accident du travail. L'assureur (loi) a été condamné à verser à Monsieur A. des indemnités pour son incapacité temporaire de travail (4.864,59 €) ainsi qu'une rente annuelle pour son incapacité permanente (2.651,99 €).



**Pour défendre Monsieur A., la D.A.S. a payé énormément :**

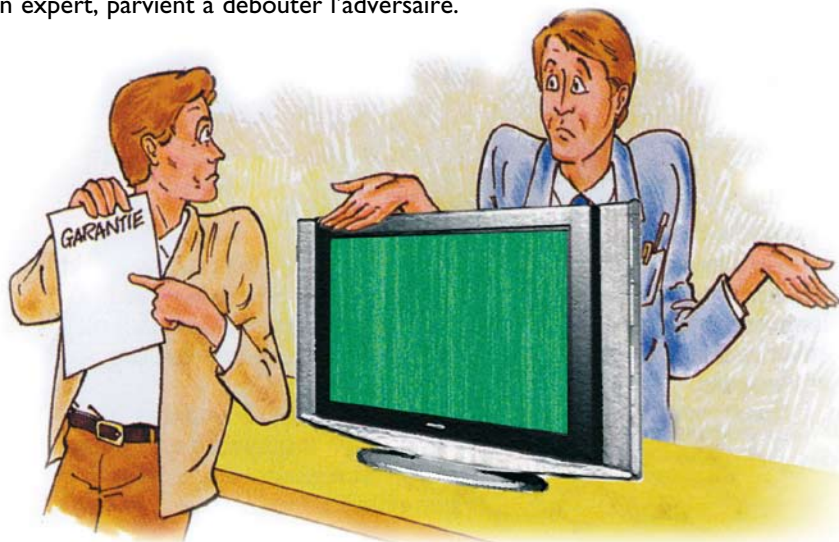
Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires d'avocat	7.615,25 €
<b>Total</b>	<b>7.865,25 €</b>

**Voici un troisième exemple de droit social parmi tant d'autres et d'intervention quotidienne de la D.A.S.**

Monsieur Pierre E. a acheté une télévision.

Une défectuosité s'est immédiatement manifestée. Durant le délai de la garantie, le distributeur ne parvient pas à la réparer valablement. À l'expiration de la garantie, de nouvelles réparations, enfin efficaces, mettent l'appareil en état de fonctionnement.

Toutefois, le distributeur facture 553,79 €. Monsieur Pierre E. refuse de payer et se fait assigner en justice. Son avocat, avec l'aide d'un expert, parvient à débouter l'adversaire.



**Pour défendre Monsieur Pierre E., la D.A.S. a payé énormément par rapport à la valeur du litige :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais de l'expert judiciaire	413,49 €
Frais et honoraires d'avocat	927,50 €
<b>Total</b>	<b>1.590,99 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple de recours contractuel parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.**

## Droit contractuel

La famille V. réserve un voyage par internet et part en vacances en Espagne. À leur arrivée, faute de place dans l'hôtel choisi (et payé), ils sont transférés dans un établissement dont ni le confort, ni la situation ne correspondent à la description reprise sur le site internet de l'agence de voyages.

Excédés, ils refusent cette solution. Ils choisissent et s'installent dans un autre hôtel dont ils doivent bien entendu régler la note sur place. À leur retour, l'hôtel réservé en première instance refuse de rembourser.



***Le service juridique de la D.A.S. a négocié le remboursement total des frais engendrés par le changement d'hôtel.***

***Voici encore un exemple de recours contractuel, parmi tant d'autres, géré quotidiennement par la D.A.S.***

L'épouse de Monsieur Z., assurée à la D.A.S., porte le costume de son mari au nettoyage. Lorsqu'elle le reçoit de retour, elle constate qu'il est déchiré.

Le teinturier décide de ne pas faire payer le nettoyage, mais refuse de lui rembourser la valeur du costume estimant que celui-ci avait déjà été porté, n'était plus neuf, et ne valait donc pas les 450,00 € réclamés par Madame Z.

Notre service juridique a transmis ce dossier à un avocat désigné par Madame Z. Celui-ci est intervenu énergiquement auprès du teinturier, l'a mis en demeure et a transigé sur 350,00 €.

Un résultat très positif pour la famille Z.



**Pour défendre Madame Z., la D.A.S. a payé :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires d'avocat	475,00 €
<b>Total</b>	<b>725,00 €</b>

**Ceci est un troisième exemple de recours contractuel parmi tant d'autres dans lequel la D.A.S. intervient quotidiennement.**

## Droit des personnes

Monsieur et Madame M., assurés à la D.A.S. en Protection Juridique Conflits, désirent adopter un bébé délaissé par sa mère naturelle âgée de 17 ans.

Toutes les démarches nécessaires sont introduites auprès du tribunal. Celui-ci refuse d'homologuer l'adoption, prétextant qu'entre-temps la maman est revenue sur sa décision.

Un avocat mandaté par la D.A.S. interjette appel.

Malgré sa plaidoirie habilement menée, il n'obtient pas la révision du jugement.



**Pour la défense des intérêts de Monsieur et Madame M., la D.A.S. a malgré tout payé énormément :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires d'avocat	4.525,00 €
Frais de justice	295,37 €
<b>Total</b>	<b>5.070,37 €</b>

**Ceci n'est qu'un des nombreux exemples d'intervention de la D.A.S. en droit des personnes.**

Le grand-père de Monsieur K. vient de décéder.

Notre assuré désire hériter d'un meuble ne représentant qu'une valeur sentimentale alors que les autres héritiers s'y opposent.

Après que Monsieur K. nous ait transmis son dossier, la D.A.S. a chargé un avocat d'obtenir du tribunal de première instance une juste répartition des biens en cause.



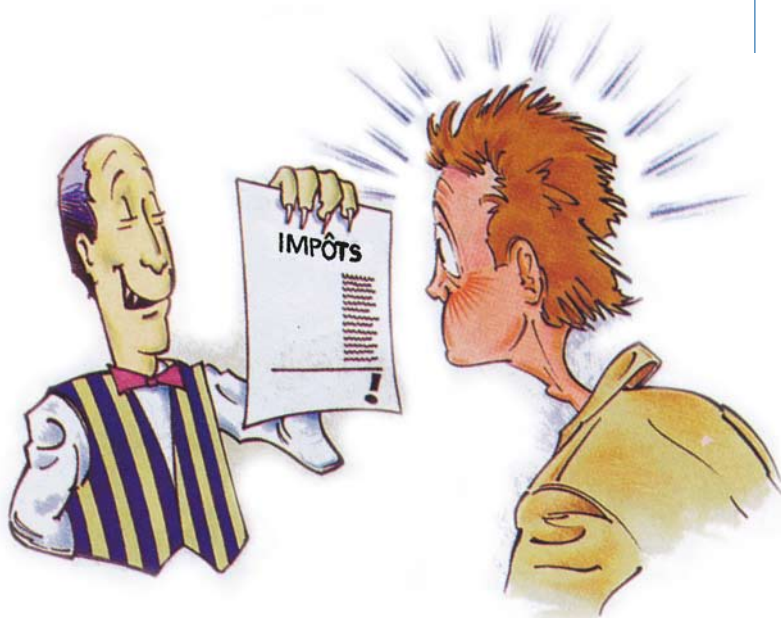
**Pour défendre Monsieur K., la D.A.S a payé :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires d'avocat	1.550,00 €
Frais de citation	165,00 €
<b>Total</b>	<b>1.965,00 €</b>

**Ceci n'est qu'un des nombreux exemples d'intervention de la D.A.S en droit des successions, donations et testaments.**

Monsieur V.D.C., assuré auprès de la D.A.S., a des ennuis avec le service de contrôle des contributions. Celui-ci lui réclame un complément d'impôts de 7.932,59 € (amendes comprises).

Jugeant la décision excessive, la D.A.S. lui procure un avocat spécialisé en la matière. Après avoir introduit une réclamation devant le tribunal, celui-ci parvient à faire admettre au juge que seul un supplément de 2.974,72 € est justifié.



**Pour défendre Monsieur V.D.C., la D.A.S. a payé énormément :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires d'avocat	4.185,00 €
Frais de justice	195,00 €
<b>Total</b>	<b>4.630,00 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple quotidien des interventions de la D.A.S. en matière de droit fiscal.**

Madame P. vient d'acheter, à très bon compte, un flat dans un immeuble à appartements.

Compte tenu du revenu cadastral de son nouveau flat, les services de l'enregistrement des domaines refusent d'admettre le montant déclaré devant notaire. Ils estiment qu'il y a eu fraude d'au moins 7.436,81 €, ce qu'ils notifient.

L'administration dresse un P.V. quant à la nomination de deux spécialistes pour une expertise contradictoire. Assurée en Protection Juridique Conflits à la D.A.S., Madame P. nous transmet le dossier.

La D.A.S. a personnellement mandaté un contre-expert spécialisé.

Celui-ci n'admet pas les conclusions de l'administration.

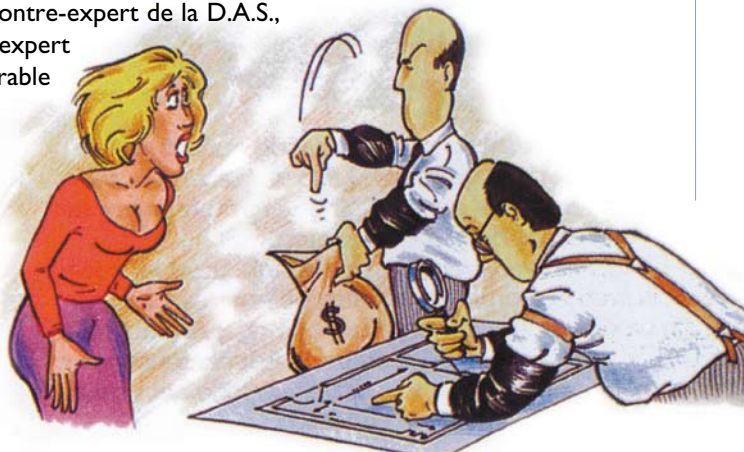
Un expert arbitre est alors nommé. Grâce aux

arguments du contre-expert de la D.A.S.,

la décision de l'expert

arbitre est favorable

à Madame P.



**Pour défendre Madame P., la D.A.S. a payé énormément :**

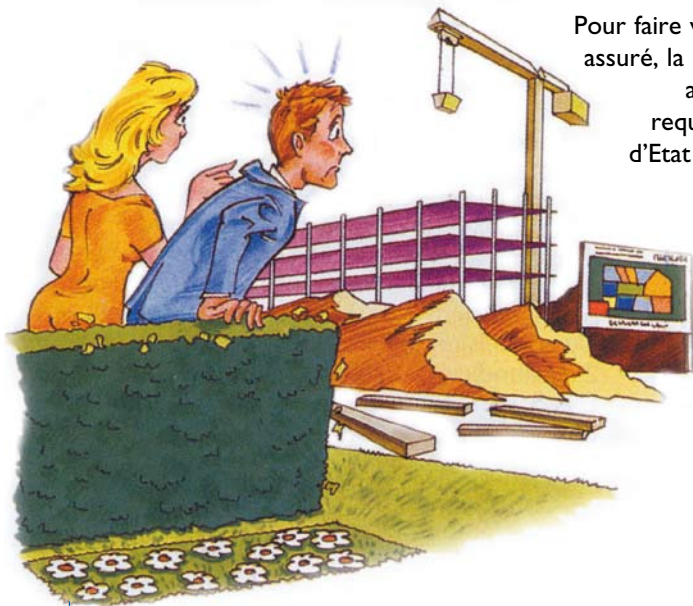
Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires du contre-expert	5.212,45 €
50 % des frais et honoraires de l'arbitre	1.179,97 €
<b>Total</b>	<b>6.642,42 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple, parmi tant d'autres, d'intervention de la D.A.S. en droit fiscal dans le cadre de la police Protection Juridique "Conflits".**

## Droit administratif

Malgré un règlement de lotissement interdisant l'établissement de commerces dans le quartier des R. (assurés à la D.A.S.), l'administration communale a autorisé l'installation d'une entreprise de distribution sur le terrain voisin.

Craignant, à juste titre, des désagréments (affluence de clients, circulation automobile, problèmes de parking, nuisances diverses), Monsieur R. s'oppose à cette décision.



Pour faire valoir les droits de son assuré, la D.A.S. a demandé à un avocat d'introduire une requête auprès du Conseil d'Etat afin que la décision de l'administration communale soit annulée.

**Pour défendre Monsieur R., la D.A.S a payé énormément :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais de requête	135,35 €
Frais et honoraires d'avocat	4.787,20 €
<b>Total</b>	<b>5.172,55 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple de droit administratif parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient régulièrement.**

Monsieur G. est propriétaire d'une villa dans un quartier résidentiel de Drogenbos. L'Etat lui notifie l'expropriation à 75 % de son jardin situé devant sa villa.

L'indemnité qu'on lui propose (101,50 €/m<sup>2</sup>) ne le satisfait pas, celle-ci étant de loin inférieure aux prix habituels dans le quartier (300,00 €/m<sup>2</sup>).

Comme l'Etat ne revient pas sur sa décision, Monsieur G. se voit contraint de remettre le dossier à son avocat habituel.

Grâce à l'aide d'un expert spécialisé en la matière, il a obtenu devant le tribunal que l'indemnité soit portée à 275,00 €/m<sup>2</sup>.



**Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé énormément :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Honoraires et frais d'avocat	13.780,38 €
Frais d'expert	1.191,87 €
Frais de justice	169,81 €
<b>Total</b>	<b>15.392,06 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple quotidien de droit administratif parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.**

Le propriétaire de notre assuré Monsieur V. refuse de rembourser la garantie versée par notre client 9 ans auparavant (2.250,00 €) prétextant des dégâts locatifs à l'appartement.

Après plusieurs tentatives de nos services juridiques pour l'obtention d'un règlement amiable, la D.A.S. a conseillé à Monsieur V. de consulter l'avocat de son choix.

Celui-ci a immédiatement entamé une procédure et a rapidement obtenu gain de cause.



**Pour défendre Monsieur V., la D.A.S. a payé énormément :**

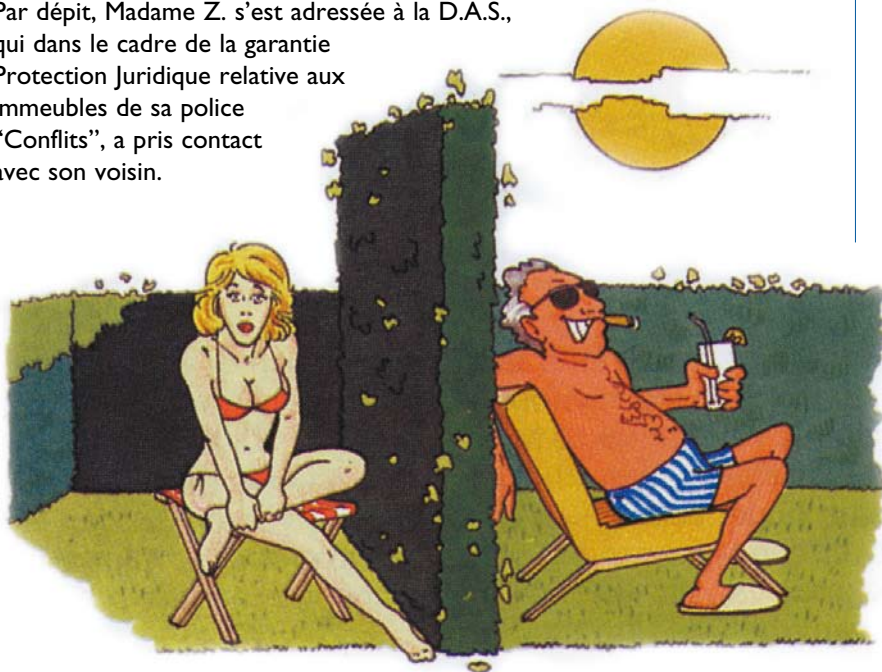
Frais de gestion interne	250,00 €
Frais d'assignation	175,00 €
Frais de contre-expertise	575,00 €
Honoraires d'avocat	3.100,00 €
<b>Total</b>	<b>4.100,00 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement en droit immobilier.**

Le voisin de Madame Z. a planté une haie de charmes à la limite réglementaire de la ligne mitoyenne séparant les deux terrains.

Le terrain de Madame Z. est exigu et, lorsque cette haie a atteint 2,50 m de haut, elle supprime tout rayon de soleil dans son jardin. Le voisin de Madame Z. s'est toujours abstenu de la tailler. La police locale a refusé d'intervenir, ne pouvant s'appuyer sur aucun règlement communal.

Par dépit, Madame Z. s'est adressée à la D.A.S., qui dans le cadre de la garantie Protection Juridique relative aux immeubles de sa police "Conflits", a pris contact avec son voisin.



**Le savoir-faire et la persuasion du service juridique de la D.A.S. ont abouti à un règlement amiable. Depuis, le voisin de Madame Z. taille régulièrement sa haie à 1,80 m de haut.**

Frais de gestion interne

**750,00 €**

**Ceci n'est qu'un exemple d'intervention de la D.A.S. en matière de droit relatif aux immeubles.**

## Après Incendie

Les époux X vivent dans une villa qu'ils ont fait assurer contre l'incendie. Ils se séparent. Mme X va vivre chez sa mère tandis que M. X se rend deux fois par semaine dans la villa pour nourrir ses chiens et relever le courrier.

Un incendie ravage entièrement la villa.

L'assureur incendie refuse d'intervenir invoquant, d'une part, que M. X a mis volontairement le feu à sa villa et, d'autre part, que l'immeuble était inoccupé.

Nous avons fait remarquer à l'assureur que c'était à lui d'apporter la preuve que notre client avait mis le feu intentionnellement, ce qu'il n'arrivait pas à démontrer, et nous sommes parvenus à convaincre l'assureur que l'immeuble était loin d'être 'vide'.

L'assureur incendie a pris en charge la réparation des dommages.



**Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé énormément :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais et honoraires d'avocat	10.350,00 €
<b>Total</b>	<b>10.600,00 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de litiges "Après Incendie" pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.**

Lors d'un accident, Monsieur Eric D. voit son véhicule endommagé et est également grièvement blessé.

L'expert, désigné par la compagnie d'assurances, considère son véhicule comme "sinistre total" et lui offre 2.000,00 €.

Monsieur Eric D. ne peut acheter un véhicule similaire pour cette somme et souhaite la réparation.

La proposition de la contrepartie est insuffisante et notre assuré porte l'affaire devant le tribunal tant pour la partie le concernant que pour sa voiture. Grâce à la défense efficace de la D.A.S., l'assuré a obtenu gain de cause pour la réparation de son véhicule (3.000,00 €) et a également obtenu un pourcentage élevé pour le taux d'incapacité de travail.



**Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé énormément :**

Frais et honoraires d'avocat

**9.800,00 €**

**Ceci n'est qu'un exemple de couverture "Véhicule", parmi tant d'autres, pour lesquels la D.A.S. intervient maintes fois par jour.**

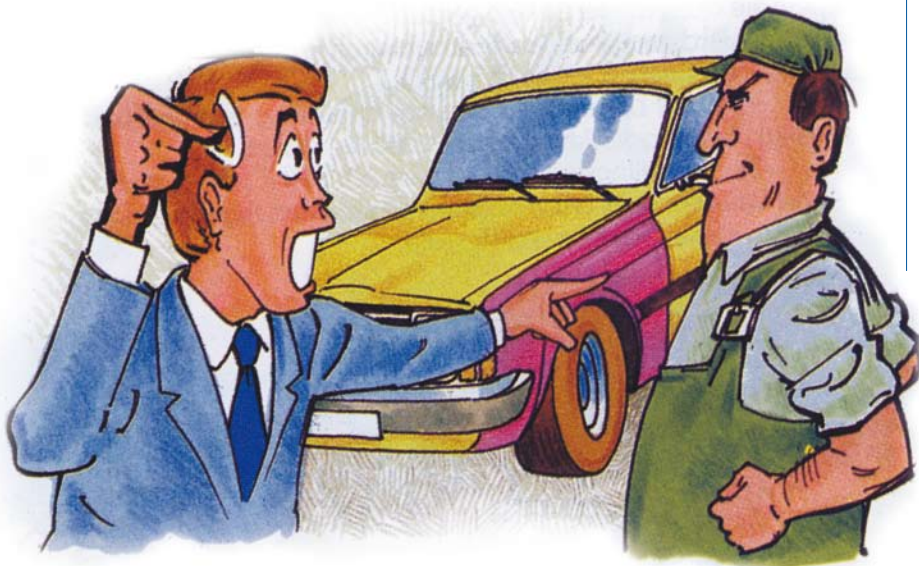


## Contrats véhicule

À la suite d'un accident dont il était entièrement responsable, notre assuré, Monsieur D., fait réparer son véhicule.

Lorsqu'il en reprend possession, il constate, avec stupeur, que la nouvelle couleur de l'aile repeinte n'est pas celle d'origine.

Il a fallu l'intervention énergique des gestionnaires du département juridique de la D.A.S. pour que le carrossier recommence le travail et ce, entièrement à ses frais.



**Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé :**

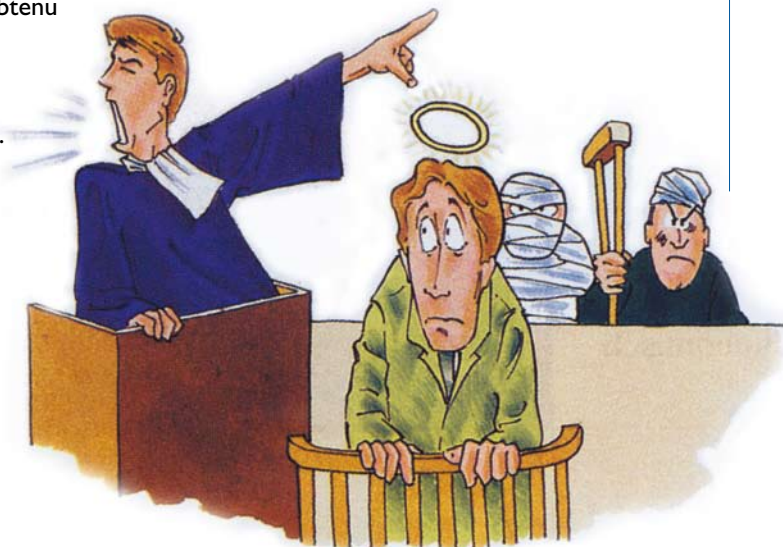
Frais de gestion interne	250,00 €
Frais de contre-expertise	425,00 €
<b>Total</b>	<b>675,00 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple de "Contrats véhicule" parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.**

Monsieur C. est responsable d'un accident de voiture ayant grièvement blessé deux personnes.

Le parquet poursuit notre client pour coups et blessures involontaires. Il demande au ministère public de lui infliger une forte amende ainsi que le retrait de son permis de conduire pour une période de 3 ans.

Grâce à une plaidoirie habilement menée et basée sur un seul élément favorable à Monsieur C., l'avocat choisi par notre assuré (un ténor du barreau) a obtenu un jugement bien moins sévère pour notre assuré.



**Pour défendre Monsieur C., la D.A.S. a payé énormément :**

Frais de gestion interne	250,00 €
Frais de justice	135,35 €
Frais et honoraires d'avocat	2.335,00 €
<b>Total</b>	<b>2.720,35 €</b>

**Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de défense pénale liée à la police "Véhicule" pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.**



Pour défendre vos  
droits, la **D.A.S.**  
fait  
**ENORMEMENT.**

---

*Siège social :*

Avenue Lloyd George 6  
1000 **Bruxelles**  
Tél. 02/645.51.11  
Fax 02/640.77.33  
www.das.be  
info@das.be

---

*Bureaux régionaux :*

Avenue Lloyd George 6  
1000 **Bruxelles**  
Tél. 02/645.51.00  
Fax 02/645.51.10  
brabant@das.be

Le Grellelei 5  
2600 **Antwerpen**  
Tél. 03/239.38.00  
Fax 03/230.29.65  
antwerpen@das.be

Boulevard Frère-Orban 23  
4000 **Liège**  
Tél. 04/223.53.00  
Fax 04/223.53.97  
liege@das.be

Coupure 107  
9000 **Gent**  
Tél. 09/233.56.58  
Fax 09/233.54.27  
gent@das.be

Avenue Jean Mermoz 29 Bte C  
6041 **Gosselies**  
Tél. 071/30.76.96  
Fax 071/30.76.94  
charleroi@das.be

---

*Votre courtier :*

---